

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mai 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits (délibérations I et II) pour un montant total de 13 451 300 francs, soit:

- Délibération I: 13 300 000 francs destinés à la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
- Délibération II: 151 300 francs destinés à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sis 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.**

15 novembre 2024

Rapport de M. Vincent Milliard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports le 4 juin 2024. Elle a été traitée le 26 septembre 2024 sous la présidence de M^{me} Alia Meyer. Les notes de séance ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 13 300 000 francs, destiné à la transformation de la salle omnisports triple en

salle multisports de compétition avec gradins rétractables, au réaménagement de l'entrée, à la création d'un passage couvert de liaison ainsi qu'à la requalification des aménagements extérieurs du centre sportif de la Queue-d'Arve, sis au 12, rue François-Dussaud, parcelle N° 3297, feuille N° 90 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 13 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 6 juin 2018 de 900 000 francs (PR-1245, PFI N° 050.059.13), soit un total de 14 200 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 151 300 francs, destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements mobiles pour la salle multisports du centre sportif de la Queue-d'Arve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 151 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2034.

Séance du 26 septembre 2024

Audition conjointe de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, chargé de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Christian Pesch, adjoint de direction à la DPBA, et Gueric Joye, architecte de la DPBA, et de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Perler explique que le centre sportif de la Queue-d'Arve possède des infrastructures vieillissantes. Le but de cette rénovation est de répondre aux besoins actuels et de développer l'organisation d'événements sportifs. Le plan directeur des sports, adopté par la Ville en 2022, a identifié l'actuelle salle omnisports de la Queue-d'Arve comme lieu pouvant être transformé en salle multisports, ce qui permettra l'accueil de manifestations sportives d'envergure, notamment grâce à la mise en place de gradins rétractables, permettant d'accueillir jusqu'à 3200 personnes. La réception du centre sportif sera déplacée au niveau de l'entrée principale pour mieux accueillir le public. De plus, il y aura un accès à la halle qui accueille le squash, l'escalade et la pétanque depuis la réception par l'entrée principale.

Ce projet prévoit également de revoir l'ensemble de la zone d'accès du parking, en mettant en place des surfaces perméables, en aménageant de nouveaux espaces végétalisés et en réorganisant le flux de circulation.

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'il s'agit d'un crédit important en lien avec les infrastructures sportives et remercie la commission des sports qui a voté plusieurs de ces crédits depuis le début de la législature. Ces infrastructures devaient urgemment être rénovées au vu de leur vétusté et de leur surexploitation, notamment dans un contexte de croissance démographique. La Queue-d'Arve est le dernier centre sportif à avoir été inauguré en Ville de Genève, en 1992. A l'époque, ce centre sportif était censé être provisoire. Aujourd'hui, le but est de donner une seconde vie à cette infrastructure.

Tout ce plan directeur des équipements sportifs 2017-2030, qui prévoit des investissements à hauteur de 300 millions de francs sur cette période et pour lequel près de la moitié de ce montant a déjà été voté, doit être vu dans sa globalité, comme un puzzle qui permette de répondre aux besoins futurs, notamment à l'augmentation de la population, sans baisser les prestations sportives pendant la durée des travaux. Il est aujourd'hui crucial de pouvoir suivre le rythme des rénovations des équipements sportifs dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI).

M. Meylan explique que ce projet modifie seulement une partie des installations du centre. D'autres zones, comme la piste du vélodrome, ne seront pas modifiées. Il y a deux délibérations au sein de ce projet: une première de 13 300 000 francs, qui concerne la transformation de la salle omnisports en salle multisports avec des gradins rétractables, un passage couvert à l'extérieur qui permet de distribuer les salles de manière plus adaptée et une requalification des espaces extérieurs; et une deuxième délibération de 151 300 francs pour les équipements mobiles liés à ce nouveau projet. Le but de ce projet est de préparer l'avenir. Ces travaux permettront de préparer le terrain du futur complexe sportif du Bout-du-Monde, car lorsque le pavillon du Bout-du-Monde sera démonté il faudra une surface/un volume provisoire équivalent.

M^{me} Bonvin rappelle que le plan directeur des infrastructures a été établi en 2017 suite à un inventaire de l'état des infrastructures sportives de la Ville en collaboration avec la DPBA et le Service de l'urbanisme (URB). Il faut mettre en œuvre ce plan en tenant compte de l'augmentation de la population d'ici 2030 (+ de 20 000 habitants).

M^{me} Bonvin rappelle que la mutualisation est également un sujet important pour le Service des sports (SPO). Les gradins rétractables permettent cela, car à l'heure actuelle, lors de manifestations d'envergure sur ce site, lorsqu'il faut monter les gradins, il faut fermer deux à trois semaines pour le montage et démontage, ce qui fait que les entraînements ne sont plus possibles dans cet intervalle de temps. Les gradins rétractables pourront s'ouvrir et se fermer de manière automatique et beaucoup plus rapidement (quelques minutes). Il sera donc possible d'avoir des entraînements le vendredi et le lundi, tout en ayant une manifestation d'envergure sur le site le dimanche, par exemple. Ces gradins permettent donc la poursuite des entraînements tout en accueillant des manifestations de grande envergure. Aujourd'hui, en moyenne par année, les montages et démontages avaient pour conséquence un à deux mois et demi d'entraînement supprimé, ce qui est énorme face à la pression de la pratique sportive. Il était donc important d'avoir trois salles distinctes avec des gradins rétractables qui permettent d'avoir des gradins sur une seule salle, d'en garder deux ou de faire une grande salle au milieu avec une arène. La Ville a travaillé sur cette mutualisation et cette possibilité d'utiliser chaque élément indépendamment.

Il y a eu divers entretiens et rénovations dans le centre sportif depuis son inauguration en 1990. Il y a eu des changements de sols et des rénovations liées à des questions énergétiques (le boulodrome et le vélodrome entre autres). Cette salle multisports est maintenant le dernier élément de ce site qu'il faut rénover d'un point de vue énergétique.

Genève est l'une des seules villes à avoir autant de clubs de sports d'équipes en ligue nationale (A ou B) et il y a un besoin d'un lieu pour accueillir des matchs

nationaux pour ces équipes. Concernant la modification et l'aménagement de l'accueil, il y a beaucoup plus d'incivilités dans les centres qu'auparavant. Le centre sportif de la Queue-d'Arve avait été réfléchi à une époque où l'accueil était destiné uniquement aux clubs sur le site, mais aujourd'hui il accueille quasiment autant de public pour la pratique libre que de clubs. Il est donc important d'avoir une réception à l'entrée du site permettant l'accueil des usagers et usagères ainsi que le filtrage. Avoir une réception en bas n'était plus adéquat. Il sera donc également possible d'accueillir les gens qui se rendent à la halle de squash, au boulo-drome et au mur de grimpe, qui passeront non plus par la salle triple, mais par ce couloir.

Concernant l'aménagement de la zone extérieure, une végétalisation plus importante sera mise en place; il y aura une augmentation de places pour les deux-roues et un dépose-minute. Actuellement, la salle omnisports peut être divisée en trois parties, avec des gradins qui font 260 places. Ces derniers disparaîtront au profit des gradins rétractables. Ces aménagements permettront l'accueil d'événement sportifs d'envergure comme des matchs des équipes de Suisse de basketball, de volleyball ou de handball.

M^{me} Bonvin explique que la Ville de Genève pourrait avoir en résidence une équipe de haut niveau en sport collectif pour ses matchs sur ce site. Il faut savoir qu'il est important de planifier ces travaux afin de ne pas diminuer l'offre. Ainsi, pendant les travaux à la Queue-d'Arve, toutes les activités devront être déplacées à la nouvelle salle qui sera à la gare des Eaux-Vives et au centre sportif du Bout-du-Monde, avant de fermer ce dernier à son tour.

M. Meylan explique que le but est de transformer cette salle en salle multisports de compétition, homologuée pour les sports collectifs. L'entrée sera complétée avec un pavillon d'accès qui permettra un bon contrôle d'accès, qui n'existe pas aujourd'hui. Un couloir sera également construit à l'extérieur du bâtiment qui permettra d'avoir un accès indépendant afin de ne pas péjorer le fonctionnement de la salle lors d'activités sportives. L'accueil du centre sera donc modifié: l'entrée de la salle deviendra le point central et unique d'entrée effective de tout le centre sportif.

M^{me} Bonvin précise que l'entrée du bas, côté Arve, sera fermée, ce qui permettra de sécuriser les vestiaires.

M. Meylan ajoute que le nouveau pavillon d'entrée sera pris dans la façade existante avec une zone sécurisée arrière. Au sujet de l'aménagement extérieur, il y aura plus de places pour les deux-roues, moins de places pour les voitures, plus de verdure, un dépose-minute, quelques cheminements piétons protégés de la circulation et le bitume sera retiré là où ce sera possible. Il y aura un remplacement de l'ensemble des systèmes de chauffage et de ventilation, car les appareils sont

en fin de vie. Il y aura également une meilleure absorption acoustique. En termes de chauffage et de ventilation, il s'agira de double-flux. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions, le bâtiment ne sera pas mieux isolé, celui-ci étant celui qu'il était dans les années 1990 en termes de performance énergétique. Dans vingt ou trente ans, cette question pourra se poser, même si cette structure n'est pas faite pour absorber des travaux de mise en conformité énergétique. Il y aura également un éclairage adapté aux activités sportives. La requête d'autorisation de construire est en cours d'élaboration, en parallèle du travail fait sur la demande de crédit de réalisation. Le dossier de requête d'autorisation sera déposé avant la fin de l'année. Les travaux devraient durer environ seize mois, pour une mise à l'exploitation provisionnelle en 2027.

Questions des commissaires

Un commissaire demande à M^{me} Bonvin si le Pommier n'est plus conforme aux normes européennes ou si celui-ci ne l'a jamais été.

M^{me} Bonvin répond que, selon elle, il y un souci avec le nombre de places, car il n'y a qu'un gradin au Pommier. Pour les matchs européens, il y a une exigence dans le cahier des charges concernant le nombre de personnes à accueillir.

Le commissaire aimerait savoir s'il y aura des clubs résidents dans la nouvelle salle de la Queue-d'Arve, réservée pour les compétitions de grande importance.

M^{me} Bonvin explique que ce sera l'objectif. Le but sera notamment d'y accueillir l'équipe de basketball féminine, qui participe au championnat 2024-2025 LNA (nouvelle équipe).

Un commissaire aimerait savoir quelles installations sont prévues pour le chauffage.

M. Joye répond que ce seront des installations aériennes, des aérothermes en toiture. Il y aura en plus de cela des aérothermes qui permettront uniquement de chauffer, sans fonctions de renouvellement d'air.

Le commissaire aimerait savoir, concernant le parking, si des places de voitures seront supprimées et, si oui, combien.

M^{me} Bonvin confirme. L'on passera de 83 places standards à 49. Ce centre sportif est également bien desservi par les transports publics. De plus, une demande a été faite pour travailler sur un dépose-minute sécurisé, où les parents pourront s'arrêter pour déposer leurs enfants et repartir, ce qui a été fait. Elle ajoute qu'il y a aussi une volonté de travailler sur la mobilité douce.

Le commissaire ajoute que l'on conduira bientôt tous avec des voitures électriques ou à hydrogène et que celles-ci ne pollueront plus. Il demande aux audi-

tionnés si la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) est respectée au niveau de la compensation des places de parking.

M. Meylan explique que dans ce cas, comme il s'agit du domaine privé, cela n'est pas nécessaire.

Le commissaire explique avoir vu dans l'exposé des motifs des frais supplémentaires (150 000 et 100 000 francs) pour la mise en place d'événements sportifs. Il aimerait des explications sur ce point.

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit de la location de matériel de sol, car pour l'organisation d'un match d'envergure un sol avec un marquage unique est nécessaire. Elle explique que la question d'achat des sols s'est posée, mais que finalement la décision a été de les louer au vu des problématiques de stockage.

Le commissaire demande s'il s'agit de marquages avec des LED.

M^{me} Bonvin répond que non. Pour le basketball, il s'agit d'un plancher en bois, marquage basketball. Le seul marquage unique pour cette salle sur le sol serait pour le handball, car il s'agit du sport qui demande le plus de surface en long.

Le commissaire demande pourquoi ne pas avoir choisi un plancher qui serve pour les trois sports.

M^{me} Bonvin répond que c'est une question de marquage et de surface et que c'est impossible. Par exemple, le handball utilise de la colle et c'est incompatible avec un sol en bois qui est souhaitable pour le basket. Ces modules se montent très rapidement aujourd'hui.

Le commissaire précise que, pour monter un terrain de basketball, cela dure tout de même au minimum une journée.

M^{me} Bonvin dit que cela se fait rapidement de nos jours avec les systèmes disponibles.

Le commissaire demande si un plancher sera stocké sur place.

M^{me} Bonvin répond que non. Le plancher sera loué.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur le vestiaire pour les sportifs.

M. Meylan répond que celui-ci sera inchangé et ne bougera pas.

Une commissaire dit avoir une question sur l'égalité dans l'utilisation des nouveaux locaux. Elle explique que les études sur l'égalité dans le sport montrent que les nouvelles infrastructures (surtout celles qui ont le plus d'emprise au sol et d'impact environnemental) sont utilisées majoritairement par des sportifs mascu-

lins. Dans cet élargissement/rénovation/mutualisation des locaux qui impliquent un usage par de plus en plus d'acteurs sportifs, la commissaire aimerait savoir quelle est la politique d'attribution des locaux ou des créneaux horaires pour des clubs féminins et quelles sont les mesures prévues pour développer une pratique inclusive dans le sport, en sachant que de plus en plus de personnes de différents genres, couleurs et âges vont se côtoyer.

M^{me} Bonvin explique que, comme le nombre de salles n'augmente pas, le nombre de vestiaires est distribué par rapport à ce nombre de salles et ne changera pas. Aujourd'hui, la Queue-d'Arve a assez de vestiaires pour pouvoir gérer tant les équipes féminines que celles masculines et juniors. La remarque est toutefois pertinente, et la Ville prête une attention particulière dans les nouveaux projets à ces problématiques et aux différents usages. Dans le cas de la Queue-d'Arve, il s'agit d'une réhabilitation d'un site existant. Cette question a été intégrée dans le programme du projet de la gare des Eaux-Vives, ou encore dans le projet du Bout-du-Monde. Concernant l'accueil de clubs féminins, la Ville de Genève n'a pas comme politique d'accueillir des clubs féminins, mais d'intégrer des équipes féminines dans des clubs existants. A la Queue-d'Arve, le rink hockey a créé une équipe féminine cette année qui a obtenu des créneaux sur ce site. Le handball et le volleyball sont des sports qui accueillent déjà beaucoup d'équipes féminines dans les clubs existants. Une nouvelle équipe de basketball sera bientôt créée dans une collaboration entre Plan-les-Ouates et la Ville de Genève et cette équipe sera domiciliée sur le territoire de la Ville de Genève. La Ville essaye de pouvoir accueillir le plus d'équipes féminines possible, mais au vu des contraintes de places des choix doivent être faits. La nouvelle salle ne sera pas dédiée qu'aux hommes ni qu'aux femmes, le but étant la parité.

Un commissaire aimerait savoir si la grande salle pourra toujours accueillir des compétitions de juniors, et non pas uniquement des compétitions de grande envergure. Il aimerait également savoir s'il sera toujours possible d'avoir uniquement un gradin déployé et l'utilisation fermée des autres salles.

M^{me} Bonvin le confirme. C'est pour cette raison que des gradins qui peuvent s'ouvrir et se fermer séparément ont été demandés. C'était la demande initiale: pouvoir utiliser la salle de différentes façons en jouant sur l'ouverture des gradins ou non. Il sera également possible d'accueillir des compétitions juniors dans les trois salles sans gradins.

Le commissaire demande s'il sera toujours possible pour le public de louer la salle hors compétition, notamment pour pratiquer le badminton.

M^{me} Bonvin rappelle que la gare des Eaux-Vives aura également du badminton et que l'offre disponible à la Queue-d'Arve sera maintenue le plus souvent possible, sachant que souvent les heures publiques sont des heures où il n'y a pas d'activités des clubs, ou moins (à midi, par exemple).

Le commissaire demande s'il sera possible de pratiquer le week-end également.

M^{me} Bonvin répond que oui, s'il n'y a pas de compétition. La Ville ne laissera pas une salle inutilisée.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur les 700 000 francs de dépenses liées au jardinage.

M. Joye répond que le jardinage comprend le fait de retirer l'enrobé, les nouvelles places de parking, les nouvelles plantations, etc. L'on n'a pas détaillé ce poste pour éviter d'avoir des tableaux trop longs, mais c'est une enveloppe qui permettra de réaliser tout l'aménagement, y compris le dépose-minute, le déplacement et la création de nouvelles places vélo et d'autres choses.

Le commissaire aimerait savoir si la salle est moins utilisée à une période de l'année plutôt qu'à une autre.

M^{me} Bonvin répond que non. A l'époque, la Queue-d'Arve pouvait être fermée plusieurs semaines l'été afin de procéder aux entretiens et compte tenu de la saisonnalité des sports qui y étaient pratiqués. Aujourd'hui, cela n'est plus possible dû à l'affluence et au fait qu'il n'y a plus vraiment de saison de sports de salle. Le surnom de la Queue-d'Arve est «l'usine à sport», car ce site est très fréquenté toute l'année, également en été grâce aux récentes rénovations de ventilation et de chauffage.

Le commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de commencer les travaux en période estivale.

M^{me} Bonvin répond que cela est prévu afin d'avoir le moins d'impact possible sur la période d'activité principale (soit l'hiver), en sachant que toutes les activités de cette salle (comme le handball) seront déplacées à la gare des Eaux-Vives quand celle-ci sera prête.

Le commissaire aimerait des renseignements concernant la billetterie lors des jours de matchs et se demande si celle-ci sera à 100% pour le club, notamment dans la gestion.

M^{me} Bonvin répond que normalement oui. Cela dit, cette situation n'est pas commune car elle n'a lieu dans aucune autre infrastructure de la Ville à ce jour, car les seuls matchs de Ligue nationale A (basket) sont au Bout-du-Monde (un ou deux matchs par année) et le club ainsi que la Ville de Genève font l'entrée gratuite.

Un commissaire demande si le mur de grimpe disparaîtra.

M^{me} Bonvin répond que non. Le mur restera dans l'ancien boulodrome. Idéalement, la Ville souhaiterait le réserver uniquement aux clubs.

Le commissaire aimerait savoir si les activités qui n'ont pas lieu dans les trois salles concernées par les travaux continueront pendant ceux-ci.

M^{me} Bonvin le confirme.

Une commissaire aimerait savoir si, suite aux travaux, il y aura plus de place pour la population au sein de l'infrastructure.

M. Meylan répond que non, car la salle restera foncièrement la même. Cependant, il sera possible d'accueillir plus de spectateurs grâce aux nouveaux gradins.

M^{me} Bonvin précise cependant que, suite aux travaux, l'on ne gagne pas plus de place mais plus d'heures, car il n'y aura plus la problématique du montage et démontage (qui dure en moyenne deux mois par année); automatiquement, la population et les clubs seront gagnants. Il s'agit d'une optimisation des salles pour pouvoir les utiliser le plus possible.

La commissaire aimerait savoir si des associations, outre les clubs déjà connus, pourront également utiliser les salles.

M^{me} Bonvin répond qu'il faut être une association sportive. Les prioritaires sont les clubs et associations cantonales de la Ville de Genève (et la pratique du public pour le badminton).

Un commissaire demande si, côté Arve, aucun aménagement n'est prévu.

M. Meylan confirme que rien n'est prévu. Cependant, à terme, la voie verte passera le long de l'Arve.

M^{me} Perler explique qu'un concours a eu lieu ce printemps. Les études se poursuivent. Il s'agit d'un site complexe, avec de la nature, le besoin d'y faire une voie verte et les accès pour les personnes à mobilité réduite.

M^{me} Bonvin rappelle que trois salles resteront accessibles par ce côté-là (la salle de conférences, la salle de boxe et la salle de ballet).

Le commissaire demande s'il faudra donc un «pass» pour y accéder.

M^{me} Bonvin explique que la salle de boxe est gérée par un club, celle de ballet est accessible en passant par le vélodrome et la salle de conférences est accessible grâce à une clef (qu'il faut demander à la réception). Tout cela ne changera pas.

Une commissaire demande si le chemin très abîmé côté Arve ne sera pas modifié également.

M. Meylan répond que cela fera partie de la voie verte.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur la durée des travaux.

M. Meylan répond que ceux-ci dureront seize mois.

Le commissaire demande comment les travaux seront étagés.

M. Joye répond que les architectes travaillent actuellement sur le planning. Il est prévu de débiter les travaux en été. Une première partie des travaux viendra par la construction du couloir extérieur non chauffé, ce qui permettra de distribuer la partie du squash et de la grimpe. Ensuite, les travaux interviendront dans la salle. Les deux choses sont prévues de façon dissociée, pour éviter des mouvements de public à travers le chantier.

Le commissaire demande si, pendant le chantier, tout sera fermé durant seize mois ou si cela aura lieu par étapes.

M^{me} Bonvin répond que la salle concernée par les travaux sera fermée, mais toutes les activités qui ont lieu dans la salle concernée par les travaux seront déplacées à la gare des Eaux-Vives, qui n'accueillera pas de nouvelles activités sportives avant la fin de ces travaux. Les autres salles de la Queue-d'Arve resteront ouvertes et accessibles.

Un commissaire demande si le jeu de quilles est toujours pratiqué côté Arve.

M^{me} Bonvin répond que non. C'est une salle de boxe à ce jour.

Un commissaire demande si une place pour les ambulances est prévue sur le parking.

M^{me} Bonvin répond que non. Les jours de compétition, une place publique sera bloquée en cas de besoin. Si l'on créait une place réservée uniquement aux ambulances, personne ne pourrait se parquer dessus le reste du temps.

Une commissaire demande si les personnes handicapées auront accès à la salle.

M^{me} Bonvin répond que oui. La Ville de Genève travaille sur l'accessibilité universelle lors de toutes les rénovations de ses infrastructures. Il y aura également trois places réservées pour les personnes handicapées sur le parking.

Vote

La proposition est acceptée à l'unanimité.